



L'ACTUALITÉ

## FOCUS SUR LE PATRIMOINE BÂTI

**La CAPEB s'est impliquée la semaine dernière dans plusieurs événements dédiés au patrimoine et aux marchés des entreprises artisanales du bâtiment sur le bâti ancien.**

Des métiers, des talents, des savoir-faire, de l'art, des hommes et des femmes experts, passionnés et porteurs des valeurs du travail bien fait, du respect de l'existant, de la restauration consciencieuse et de la perpétuation de ce savoir précieux. Telle est la richesse que le Salon international du Patrimoine a pu promouvoir du 2 au 5 novembre au Carrousel du Louvre à Paris.

Depuis presque 30 ans, ce salon est le rendez-vous annuel de tous les acteurs du patrimoine, matériel comme immatériel. Il donne lieu à une exposition animée par 300 exposants, dont de nombreux ateliers d'art mais également des associations et des régions. Des démonstrations de savoir-faire sont proposées sur les différents stands, dont un certain nombre permettant de valoriser les métiers du bâtiment : moulage en ciment naturel, restitution de faux-marbre, peinture décorative, gravure et dorure sur verre, pose de feuilles d'or, etc. C'est ce que la CAPEB Grand Paris avait choisi de proposer aux visiteurs avec des entreprises également issues de Seine Maritime. Des remises de prix sont également organisées chaque année, notamment par l'association

Sites et Monuments et l'association VMF. Cette année, le thème du salon portait sur la transmission. Celle du geste bien sûr, mais aussi celle des entreprises, des traditions, de la culture.

Les entreprises artisanales du bâtiment étaient donc au cœur de cette édition, elles qui forment près de la moitié des apprentis du bâtiment, elles qui restaurent patiemment le patrimoine bâti qui fait la beauté de nos villes et de nos campagnes, elles qui œuvrent inlassablement pour sauvegarder le bâti ancien, lui redonner son lustre d'époque ou bien le transformer pour lui donner un nouvel usage.

L'artisanat du bâtiment était bien présent au Salon international du patrimoine culturel 2023, notamment au travers des nombreuses conférences proposées, 49 au total. Les sujets choisis pour ces conférences étaient placés entre tradition et modernité, beaucoup concernant très directement le bâtiment : la géothermie au cœur de la sauvegarde du patrimoine, l'histoire des ciments naturels, le patrimoine en béton, les matériaux biosourcés, le BIM, ... L'une de ces conférences, a permis à Eric Le

Dévêhat, Président des Métiers de la Pierre de la CAPEB en charge du Patrimoine, de s'exprimer sur les nouveaux enjeux des artisans pour les interventions en centres anciens. Une occasion d'évoquer bien sûr les imperfections des règles actuelles et leur inadaptation au bâti ancien, à commencer par le DPE.

Le Salon a été également l'occasion du lancement de la revue Patrimonial, à laquelle la CAPEB apporte sa contribution au sein du comité éditorial et en rédigeant des articles. Cette semaine a également été celle qui avait été choisie pour la signature d'une convention entre la CAPEB et l'association Sites et Cités Remarquables qui est, notamment, un représentant et un relais des collectivités auprès des instances nationales et assemblées parlementaires avec différents partenariats, notamment avec les ministères (Transition écologique, Culture, Europe) ainsi qu'avec la Caisse des dépôts et Consignations ou les régions.

Des régions et des départements où justement, le patrimoine a été mis à l'honneur ces derniers jours, comme en AURA, en Pays de la Loire et en Ile-et-Vilaine.

## ÉCONOMIE

# LA CAPEB SIGNE UNE CONVENTION AVEC SITES ET CITÉS REMARQUABLES DE FRANCE

L'idée de ce partenariat est née l'an dernier et a muri sous l'impulsion des collaborations locales et des Rencontres du Patrimoine que la CAPEB avait organisées le 29 mars 2023.

Sites & Cités remarquables de France se présente comme étant le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire et des sites patrimoniaux remarquables ». Il regroupe 300 villes et territoires, soit près de 2 000 communes et 14 millions d'habitants en métropole et outre-mer, porteurs d'un projet de développement s'appuyant sur leurs patrimoines.

Créée il y a 20 ans, l'Association promeut une vision large et décloisonnée du patrimoine, intégrant pleinement la qualité urbaine, l'urbanisme, le logement, le développement économique et touristique, social et culturel. Lieu d'échanges pour les élus et techniciens sur les politiques liées au patrimoine et à la revitalisation des centres anciens, outil de mise en réseau au niveau national et international, de formations et d'informations, elle est un interlocuteur référent sur les questions patrimoniales auprès des instances nationales, régionales et locales. La signature d'un partenariat avec la CAPEB s'inscrit logiquement dans la complémentarité de ce réseau avec le

nôtre et dans la représentativité de la CAPEB des presque 622 000 entreprises artisanales du bâtiment qui œuvrent, pour beaucoup, sur ces marchés.

La convention de partenariat a pour objectif de favoriser la synergie entre le monde du patrimoine et l'artisanat du bâtiment. Forts d'échanges réguliers ces dernières années, les deux réseaux ont déjà collaboré à de nombreuses reprises. Qu'il s'agisse de publications éditées par Sites & Cités, de l'intervention de la CAPEB sur des chantiers novateurs dans des territoires membres de l'association ou de sa participation en tant qu'expert lors d'événements dédiés à la réhabilitation du bâti ancien. Ces actions ont construit un socle solide pour un partenariat à long terme.

Avec ce rapprochement, les deux réseaux seront amenés à échanger des invitations croisées sur des thématiques communes, à partager des réflexions et à développer une connaissance mutuelle. Des échanges réguliers sur la réhabilitation du bâti ancien



et des savoir-faire au travers d'événements, groupes de travail, formations, et partages d'expériences, permettront également de rendre cette collaboration pérenne. Un Comité de Suivi sera créé pour décider des actions communes à mener.

Sites & Cités Remarquables de France et la CAPEB sont déterminés à unir leurs efforts pour préserver le patrimoine architectural français et promouvoir le savoir-faire local, tout en renforçant leur collaboration pour les années à venir sur des sujets au cœur des préoccupations actuelles.

## LOBBYING

### → CONCILIATION ENTRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE : VERS UNE PORTE DE SORTIE ?

La Commission d'enquête du Sénat sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique a rendu un rapport optimiste sur la conciliation entre les objectifs de transition écologique et la préservation du bâti ancien.

Elle invite à mettre tout le monde d'accord en évitant de tomber dans deux travers : revoir à la baisse les ambitions en matière de transition écologique d'une part et soustraire le patrimoine aux exigences de la rénovation énergétique d'autre part. Les Sénateurs préconisent, eux, d'adapter simplement les règles de manière pragmatique, en tenant compte des différents types de bâti.

Ils font notamment observer que les logements anciens sont souvent construits selon des modes permettant un confort d'été et d'hiver (avec des parois épaisses, des ventilations naturelles et des matériaux bio et géo sourcés), autant de données dont la législation ne tient pas compte. Il y a sans doute lieu d'y remédier quand on sait que les bâtiments construits avant 1948 représentent 30 % du parc total.

Dans leur rapport, les sénateurs mettent en évidence les dérives et conséquences d'une application aveugle de l'actuelle réglementation : de l'argent public dépensé inutilement pour des résultats forcément

insuffisants, un risque de nourrir le stock de logements vacants parce qu'impropres à la location, une atteinte à l'identité architecturale et patrimoniale du bâti, une perte de savoir-faire, etc.

Pour y remédier, ils proposent d'adapter le DPE aux spécificités du bâti ancien, de protéger ce dernier des rénovations

énergétiques inappropriées, de former les diagnostiqueurs, accompagnateurs et autres prescripteurs pour qu'ils soient capables de comprendre les spécificités du bâti ancien et d'en tenir compte de leurs préconisations, et dans le même esprit, de réorienter la formation des architectes sur la réhabilitation du patrimoine bâti.

Ils considèrent que les Collectivités devraient par ailleurs identifier le patrimoine local qui doit être préservé, de même que les propriétaires devraient être sensibilisés aux rénovations respectueuses du bâti ancien qui devraient, par ailleurs, être soutenues financièrement.

Leur dernière proposition est d'organiser des États généraux du patrimoine durable afin de faciliter la concertation. Nous sommes prêts à y participer évidemment !



## COMMUNICATION

### → LA CAPEB CONTRIBUE AU 1<sup>ER</sup> NUMÉRO DE LA NOUVELLE REVUE PATRIMONIAL

Le Salon international du Patrimoine a été l'occasion, le 2 novembre, du lancement officiel d'une nouvelle revue créée par la fondation « La sauvegarde de l'art français » qui, depuis plus d'un siècle, s'engage pour la préservation du patrimoine non classé.

Il s'agit d'une collection qui a pour objet d'explorer un patrimoine vernaculaire régional sous tous ses aspects : conservation, recherche, artisanat, société civile, etc...

Le premier numéro de cette nouvelle revue dénommée « Patrimonial » est ainsi paru le 26 octobre, mettant en valeur le patrimoine portuaire de Bretagne, la vocation de ces ports, leur organisation, leurs ouvrages constitutifs, les matériaux et les mises en œuvre qui y sont attachés. La CAPEB est membre du comité de rédaction de cette nouvelle revue où elle est représentée

par Eric Le Dévéhat, administrateur confédéral en charge du Patrimoine et Président des Métiers de la Pierre. Elle a été sollicitée pour rédiger un article sur les savoir-faire traditionnels se rapportant au thème de ce premier numéro.

Deux artisans, témoins de deux chantiers menés sur du bâti ancien, ont ainsi été interviewés. Ils ont présenté leurs savoir-faire, leur appétence pour le patrimoine, les spécificités de ce bâti ancien face aux éléments marins, etc. Un article présentant ces deux chantiers en est issu. Il met en

évidence les techniques très particulières qu'il a fallu utiliser pour restaurer une toiture sur un moulin à marée d'une part et une rotonde en bord de mer d'autre part.

Le deuxième numéro de cette revue est d'ores et déjà sur les rails. Il mettra en valeur des ouvrages de haute et moyenne montagne et nous contribuerons également à la rédaction d'un ou deux articles pour valoriser le savoir-faire des artisans du bâtiment dans ces zones géographiques dont les contraintes spécifiques imposent une expertise qui l'est tout autant.



### → DES DÉMONSTRATIONS SUR UN STAND CAPEB

La CAPEB nationale n'était pas présente au travers d'un stand au salon international du patrimoine mais la CAPEB Grand Paris y était et a accueilli des entreprises également issues de la Seine Maritime ainsi que les élus de ces deux départements.

Elles se sont investies pour proposer des démonstrations de savoir-faire sur le stand (torchis sur colombage, menuiserie ébénisterie, métallerie chaudronnerie, charpente et couverture) et valoriser ainsi l'expertise des entreprises artisanales du bâtiment. Le stand a également été l'occasion de présenter le CIP Patrimoine et le Crédit d'impôt Métiers d'Art.



### → ÉRIC LE DÉVÉHAT ÉVOQUE LES NOUVEAUX ENJEUX DES CENTRES ANCIENS POUR LES ARTISANS

Parmi les nombreuses tables rondes organisées dans le cadre du Salon international du patrimoine, la CAPEB a participé à celle qui visait à aborder les enjeux qui s'imposent aux artisans lorsqu'ils interviennent dans la rénovation des centres anciens.

Pour en parler, notre administrateur en charge du dossier Patrimoine, Eric Le Dévéhat, était aux côtés de Martin Malvy, président de l'Association Sites & Cités Remarquables de France, et de Yannick Ainouche, président de la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers de la FNAIM. La question de la pertinence du DPE était au cœur du débat.

On rappellera à ce propos, que de nombreux acteurs du patrimoine, dont ces intervenants, ont récemment demandé, dans une lettre ouverte adressée au Gouvernement, de définir un DPE spécifique au bâti d'avant 1948 pour remédier aux erreurs commises par l'actuel DPE largement contesté par l'ensemble des opérateurs. Comment concilier bâti ancien et enjeux

écologiques ? Quels sont les différents acteurs qui permettront une meilleure prise en compte de ces questions ? autant de questions qui ont été débattues dans le cadre de cette Conférence animée par Jacky Cruchon, expert de Sites & Cités.

Eric Le Dévéhat a rappelé qu'après-guerre, l'artisanat du bâtiment avait su répondre aux exigences de la reconstruction, et qu'ils ont dû ensuite entretenir ce bâti. Et c'est encore dans leur rôle sociétal que les entreprises artisanales du bâtiment œuvrent aujourd'hui pour répondre aux besoins des usagers de ce bâti, y compris en matière de rénovation énergétique. Or, dans ce domaine en particulier, ils doivent bien souvent respecter des réglementations qui se télescopent. Il a



souligné que la solution pour sortir de ces problématiques réside dans le partage entre les différents acteurs (maître d'œuvre, maître d'ouvrage, architecte, artisans) de la valeur patrimoniale du bâti. Et cela est d'autant plus vrai quand il s'agit d'isolation thermique pour laquelle de mauvaises solutions peuvent aboutir à de vrais dégâts. À cet égard, la réalisation d'un diagnostic par un expert et non par un diagnostiqueur, avant la réalisation du DPE, est un préalable indispensable.

## RÉSEAU

### → LES TROPHÉES DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT EN AURA

Cette 21<sup>e</sup> édition des Trophées du patrimoine et de l'environnement s'est déroulée à Annonay le 27 octobre dernier au sein de la chapelle du domaine de Varagnes.

La Conseillère départementale du canton d'Annonay et la Conseillère régionale déléguée aux actions éducatives à la Région Auvergne-Rhône-Alpes étaient présentes à cette remise de Trophées.

Celle-ci a récompensé 9 entreprises artisanales, 1 Commune et 1 association qui se sont illustrées dans les 5 catégories du concours (transmission des savoir-faire, intégration des enjeux énergétiques, respect architectural et culturel, promotion des métiers du patrimoine,

prix des savoir-faire traditionnels) auxquels se sont ajoutés deux prix PROBTP.

Un grand bravo aux heureux récipiendaires qui ont ainsi illustré les nombreux talents de l'artisanat du bâtiment.

[Retrouvez ici tous les détails.](#)



### → LA CAPEB PAYS DE LA LOIRE LANCE UNE COMMISSION RÉGIONALE PATRIMOINE

Le 7 novembre, la CAPEB Pays de la Loire s'est dotée d'une nouvelle commission régionale entièrement dédiée au patrimoine, sous l'égide d'Etienne Cottenceau, ambassadeur de la démarche patrimoine dans la région.

Le lancement de cette nouvelle commission a eu lieu sur le site prestigieux du Moulin du Pavé dit « de Brissac » aux Garennes sur Loire, dans le Maine et Loire. Classé monument historique, cet édifice du XVI<sup>e</sup> siècle, fait l'objet d'importants travaux de rénovation

qui permettront de lui rendre ses ailes et sa splendeur d'antan.

Une opération spectaculaire y a été réalisée, en présence des entreprises Etienne Cottenceau (maçonnerie et taille de pierre) et Croix (restauration de moulins).

La nouvelle commission a vocation à promouvoir la restauration du bâti existant, de permettre la montée en compétence des artisans et de valoriser leur savoir-faire par la marque CIP Patrimoine.



### → LES ARTISANS D'ILLE-ET-VILAINE RENFORCENT LEURS CONNAISSANCES DU BÂTI ANCIEN À ST SULIAC

17 artisans du bâtiment ont été accueillis par Jean-Pierre Briand, adjoint au maire de Saint-Suliac pour cette journée professionnelle particulière animée par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine – « Bâtiments de France » d'Ille et Vilaine.

Au programme : découverte de l'histoire de Saint Suliac et de son patrimoine bâti, rappel

des règles d'intervention sur le bâti ancien, tant techniques que réglementaires.

Les maçons, couvreurs, charpentiers, menuisiers, plâtrier staffeur, ferronnier et peintre présents ont partagé leurs expériences et compétences en compagnie de Sandra Le Devehat, cheffe de l'UDAP 35, qui conduisait la visite et les échanges.

Cette journée a permis aux différents corps de métiers de réfléchir collectivement aux bonnes pratiques à adopter pour préserver le bâti ancien. Le Groupe Patrimoine de la CAPEB



Ille-et-Vilaine, en partenariat avec l'UDAP, proposera ainsi d'autres visites de ce genre en 2024, en différents endroits d'Ille et Vilaine, afin de se rapprocher des artisans locaux, qui détiennent des savoir-faire précieux et de leur permettre d'échanger.

